

Les faits marquants 2015

DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD

EAU ET INONDATIONS

URBANISME ET HABITAT

AGRICULTURE

SÉCURITÉ
ET BATIMENT

ENVIRONNEMENT
ET FORÊT



Le mot du directeur

Vu de la DDTM, le Gard c'est trop d'eau ou pas assez, selon les lieux et les périodes, avec des enjeux de sécurité publique importants, c'est un département avec des problématiques de développement urbain, des quartiers en difficulté, des territoires à aménager et une population en croissance mais aussi des espaces naturels et un patrimoine remarquables à protéger et à mettre en valeur, c'est une agriculture diversifiée et dynamique et une importante couverture forestière avec des essences variées de la mer à la montagne.

Les chiffres clés et faits marquants rassemblés dans ces quelques pages, loin de constituer un rapport d'activité exhaustif, donneront au lecteur une illustration du travail réalisé en 2015 par les femmes et les hommes de la DDTM que je remercie pour leur action au service de nos concitoyens.

André HORTH

La DDTM pilote d'une politique de lutte contre les exclusions : les Agendas d'Accessibilité Programmée

La procédure Ad'ap concerne la totalité des Établissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public non accessibles à 100 % au 1^{er} janvier 2015. Pour tous ces établissements, un dossier devait être déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015. Bien entendu, l'État est également concerné par ce dispositif.

Le dispositif des **Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** aura permis de rapprocher deux notions jusqu'alors encore trop éloignées : les besoins des personnes handicapées d'un côté, les contraintes techniques et financières des gestionnaires d'établissements recevant du public et des professionnels du bâtiment de l'autre.

Une véritable dynamique s'est alors mise en place, amplifiée au niveau local par le travail de portage réalisé par la DDTM tout au long du premier semestre 2015.



2015 aura été l'année des records !

- ▶ Plus de **20 réunions d'information** ;
- ▶ Plus de **650 attestations déposées** ;
- ▶ **1 832 dossiers d'Ad'AP** déposés ;
- ▶ **4 473 Etablissements Recevant du Public (ERP)** dans une démarche de mise en conformité.

Le Gard se classe parmi les départements ayant reçu le plus grand nombre de dossiers. Face à ce challenge, le service s'est positionné en animateur et facilitateur tout en maintenant son rôle régalié de gestion de la sous-commission départementale d'accessibilité et en participant à son application aux établissements de l'État recevant du public.

Le challenge se poursuit 600 dossiers restent à traiter, auxquels s'ajoute quotidiennement l'arrivée d'une dizaine de dossiers.



La DDTM est en charge de l'élaboration d'Ad'AP pour l'ensemble des bâtiments de l'État

Les bâtiments appartenant à l'État (hors Défense et Justice) ont fait l'objet d'un dossier d'Ad'AP régional sur le territoire de l'ex-région Languedoc-Roussillon. Dans le Gard **24 bâtiments** pour lesquels la DDTM a joué un rôle d'expert technique en liaison avec la préfecture et le SGAR, **sont concernés**.

Le dossier Ad'ap est essentiellement composé d'un calendrier de réalisation des travaux sur 3, 6 ou 9 ans, d'un chiffrage prévisionnel indicatif. Le chiffrage des travaux annoncé s'élève à **3,4 M €**, les travaux s'étalant sur une période de 9 ans.



■ Mise en accessibilité de la DDTM

L'un de ces bâtiments, le plus emblématique, à savoir la préfecture, sera totalement mis aux normes en 2018 pour un investissement évalué à **250 000 €** environ. Quant au siège de la DDTM, il a été mis aux normes fin 2015.



La DDTM accompagne le transfert de l'Application du Droit des Sols aux collectivités



Le 1^{er} juillet 2015 restera, comme un tournant pour la DDTM. Cette date correspond à la mise en place de nouvelles organisations, y compris la fermeture des antennes du Vigan et de Bagnols sur Cèze. Enfin, la loi ALUR entraînait, à cette date, la reprise de l'instruction des actes d'urbanisme pour les communes compétentes qui appartiennent à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants.

Les Services d'Aménagement Territorial ont accompagné les collectivités concernées dans la reprise de ces missions. Certaines ont choisi de s'appuyer sur les compétences de 6 agents de l'État en les recrutant. La DDTM a mis en place, pour les communes soumises au RNU ou situées dans un EPCI de moins de 10 000 habitants, **un centre instructeur unique implanté à Alès**.

...et réorganise l'instruction de la fiscalité de l'urbanisme

Le traitement de la fiscalité de l'urbanisme est étroitement lié à l'instruction ADS car il s'agit de calculer et liquider la taxe d'aménagement engendrée par les autorisations de construire. Cette mission est de la seule compétence des services de l'État, contrairement à l'ADS. La centralisation de l'instruction des actes d'occupation des sols de l'État sur le seul SAT Cévennes, a nécessité de redéfinir l'organisation de la filière fiscalité au sein de la DDTM et d'instaurer de nouvelles méthodes de travail avec les collectivités et les services de la DDFIP.

Deux pôles fiscalité ont été créés : le pôle du Service Urbanisme et Habitat à Nîmes, référent de la filière, a pour mission l'expertise, l'animation et le traitement de la fiscalité des autorisations de construire des communes des territoires du SATSGLM et du SATGR ; le pôle du SAT Cévennes assure le traitement de la fiscalité des collectivités de son territoire et des actes pris au nom de l'État.

La DDTM liquide plus de **11 M € de taxe par an**, qui viennent alimenter les budgets des collectivités. De nouvelles méthodes de travail ont été co-construites avec les collectivités lors des réunions préparatoires au transfert de l'instruction ADS. Parallèlement, les échanges déjà étroits avec la DDFIP du Gard ont été renforcés pour assurer un suivi efficace des dossiers et un protocole a été signé le 30 novembre 2015 formalisant la coordination des 2 services.

Chiffres clés

3917 actes d'urbanisme

13500 dossiers de fiscalité

15 dossiers examinés en commission départementale de consommation des espaces agricoles

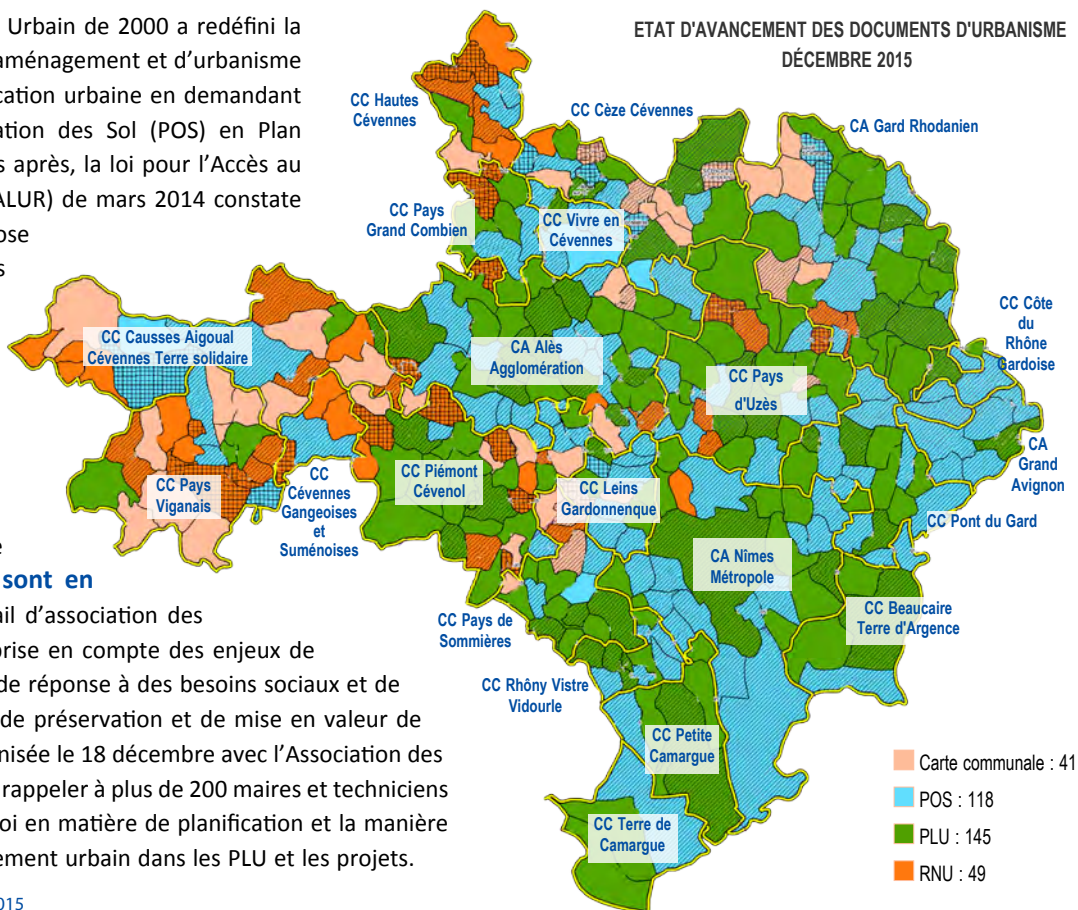


La DDTM se mobilise pour la lutte contre les constructions illicites

Le renforcement des relations entre les procureurs de la République et la DDTM a conduit en 2015 à des audiences pour **51 affaires de constructions illicites**, 33 d'entre elles ont fait l'objet de condamnations soit à des amendes soit à démolition avec des astreintes pouvant atteindre 100 € par jour de retard. **84 nouveaux avis** ont été transmis aux procureurs de la République et **12 astreintes** ont été liquidées.

Plus de 100 communes reprennent leur projet d'urbanisme à vive ALUR

La loi Solidarité et de renouvellement Urbain de 2000 a redéfini la logique de construction des projets d'aménagement et d'urbanisme et la forme des documents de planification urbaine en demandant la transformation des Plan d'Occupation des Sol (POS) en Plan Locaux d'Urbanisme (PLU). Quinze ans après, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de mars 2014 constate l'existence de nombreux POS et pose un terme à l'opposabilité de ces documents anciens. Un délai de 3 ans est donné pour élaborer les PLU. Ainsi, **118 POS doivent être remplacés** d'ici la fin mars 2017, relançant fortement la dynamique de planification locale. En 2015, **14 projets ont été arrêtés** pour entrer dans la phase de procédure de consultation et d'adaptation et **106 sont en cours d'études** demandant un travail d'association des SAT très important pour une bonne prise en compte des enjeux de développement durable qu'il s'agisse de réponse à des besoins sociaux et de cohésion, d'équilibre économique ou de préservation et de mise en valeur de richesses naturelles. Une réunion organisée le 18 décembre avec l'Association des Maires du Gard a permis à la DDTM de rappeler à plus de 200 maires et techniciens présents les principaux apports de la loi en matière de planification et la manière de bien prendre en compte le ruissellement urbain dans les PLU et les projets.



Un travail de longue haleine, dans un calendrier restreint...

La DDTM s'est mobilisée entre avril et décembre 2015 pour la mise en œuvre de l'instruction ministérielle du 3 juin 2015 relative à l'identification et la cartographie des cours d'eau. Cette instruction imposait aux services d'établir une cartographie complète des cours d'eau pour l'exercice de la police de l'eau, au plus tard le 15 décembre 2015. Un premier travail de définition d'une méthode a été réalisé dès le mois d'avril en concertation avec la DREAL.

Les cours d'eau répondent à une définition jurisprudentielle bâtie sur différents critères dont les 3 principaux cumulatifs sont : la présence et la permanence d'un lit naturel à l'origine, un débit suffisant une majeure partie de l'année, l'alimentation par une source. En Languedoc Roussillon, les cours d'eau présentent un fonctionnement « atypique » marqué par un climat méditerranéen avec des étiages sévères et des épisodes climatiques exceptionnels ; les écoulements observés sont le plus souvent discontinus. Pour autant, ces écoulements ne doivent pas être exclus de la cartographie des cours d'eau car ils présentent des enjeux hydrauliques forts notamment rappelés lors des crues. **Au total, 38 000 tronçons ont été expertisés entre juin et décembre 2015.**

Finalement, en décembre, une cartographie quasi-complète avec une identification de 3 catégories d'écoulements : cours d'eau avérés, non cours d'eau et écoulements indéterminés a été publiée sur le site internet des services de l'État.

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Cartographie-des-cours-d-eau-Police-de-l-eau>



Le 2^e Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) pour la ville de Nîmes signé en février 2015

Chiffres clés

Plans de Prévention des Risques inondation
2 PPRi approuvés
550 avis hydrauliques

Loi sur l'eau **153**
dossiers instruits et
90 avis sur projet

350 nouveaux
dossiers dont **7**
autorisations uniques

PAPI 6,3 M€
engagés

Suites inondations de
2014 et 2015
41 dossiers traités

Ce programme d'un montant de plus de **100 M€** couvrira la période 2015-2020, L'État qui est le principal cofinancier interviendra à hauteur de **40 M€**. Ce projet labellisé par la commission mixte inondation (CMI) s'inscrit dans le cadre d'un dispositif national qui promeut une gestion globale et intégrée des risques inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables pour les personnes, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Il permettra de poursuivre les actions en matière de connaissance, de culture du risque, de gestion de crise. Un important **programme de mesures de réduction de vulnérabilité** de l'habitat, des bâtiments publics et des activités économiques sera lancé (**23 M€**). Enfin ce PAPI permettra d'achever le programme d'aménagement structurel du cadereau d'Alès et de réaliser l'essentiel des aménagements du cadereau d'Uzès.

La gestion de l'eau du bassin versant du Gardon s'organise

Après un travail de plus de 5 ans piloté par l'établissement public territorial de bassin SMAGE des Gardons, le SAGE - **schéma d'aménagement et de gestion des eaux** - a été approuvé par les Préfets du Gard et de la Lozère fin 2015. Un SAGE a pour objet d'organiser la gestion de l'eau sur un bassin versant lorsque les conflits d'usage sont importants, ou lorsque les objectifs européens imposent de prendre des mesures réglementaires particulières. Le bassin versant des Gardons s'inscrit dans ce cadre avec des problèmes multiples et identifiés, dont les plus importants sont : la restauration d'un débit d'étiage suffisant, le traitement de l'eutrophisation, la pollution chimique, la gestion du risque inondation et la restauration physique du milieu aquatique. Désormais avec cette approbation, toute décision administrative dans le domaine de l'eau devra être compatible avec ce nouveau SAGE.



Une année intense pour le renouvellement urbain des quartiers du Gard



En 2015, la DDTM s'est fortement mobilisée pour accompagner les villes de Nîmes et Alès, qui ont dû finaliser la sortie du **1^{er} programme de rénovation urbaine** et préparer l'entrée dans le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU).

Depuis 2005, l'ANRU a investi près de **80 M€**, à **Nîmes** sur les quartiers de Valdegour et Chemin Bas d'Avignon, à **Saint-Gilles** sur le quartier Sabatot et à **Alès** sur les quartiers Prés Saint-Jean et Cévennes. En juillet, les avenants de sortie finalisant les derniers ajustements des opérations financées ont été signés.

À l'automne, l'ANRU a lancé son **nouveau programme de renouvellement urbain**, qui va permettre de poursuivre et amplifier les actions sur Pissevin, Valdegour et Chemin Bas d'Avignon à Nîmes, Prés Saint Jean et Cévennes à Alès, mais également de démarrer de nouveaux projets sur le Mas de Mingue à Nîmes, les Bosquets à Vauvert et les Escanaux à Bagnols-sur-Cèze. La DDTM a accompagné les collectivités pour définir les orientations stratégiques et le programme d'étude à mettre en place, formalisés dans un « protocole de préfiguration ».

Le Gard présente de tels enjeux en matière de copropriétés dégradées dans les quartiers que la signature de la convention nationale de partenariat entre l'ANRU et l'ANAH a eu lieu le 4 mai 2015 à la DDTM du Gard, en présence de Sylvia PINEL, ministre en charge du Logement, Patrick KANNER et Myriam EL KHOMRI ministres en charge de la Ville, François PUPPONI, président de l'ANRU et Blanche GUILLEMOT directrice générale de l'ANAH.

Chiffres clés

704 logements sociaux
financés en 2015 :

287 sur l'agglomération
de Nîmes Métropole

123 sur le territoire de
l'Agglomération d'Alès

294 sur le reste du
département.

Subventions engagées

ANRU : 3,5 M€ pour
164 logements dans le
cadre de la reconstruction

ANAH : 5,6 M€ pour
531 logements parc privé
réhabilités

1^{ère} année de mise en œuvre du Plan de Développement Rural du Languedoc-Roussillon 2014 - 2020

Le Programme de Développement Rural (PDR) Languedoc-Roussillon adopté le 14 septembre 2015 par le Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, comprend principalement des dispositifs d'aide aux exploitations agricoles. Afin d'éviter une rupture avec la programmation précédente du FEADER, ce PDR a pu être mis en place de façon anticipée avec l'accord de l'Europe dès le mois d'avril pour les dispositifs jugés prioritaires dont les aides à l'installation et une partie des aides aux investissements. La DDTM, par délégation du Conseil Régional, instruit l'essentiel de ces mesures. Ainsi, en 2015, **95 dossiers** ont pu être engagés pour un montant total de **1,08 M €** dont 0,68 M € de FEADER et 0,40 M € d'aides nationales.

Une campagne PAC 2015 « atypique »

La mise en place très progressive des nouveaux dispositifs d'aides a conduit les autorités françaises, avec l'accord de la commission européenne, à repousser les dates limites de dépôt des dossiers PAC d'un mois. La phase d'instruction des dossiers n'a pu commencer qu'à la mi-août ce qui a décalé leur traitement. Cette situation a conduit à mettre en place un apport de trésorerie remboursable afin de pouvoir payer des avances aux exploitants.

1 426 agriculteurs ont fait une demande d'avance (sur les 3 500 dossiers PAC déposés). Le montant cumulé des apports a représenté pour chaque agriculteur 90 % du montant des aides PAC versées en 2014 soit un total de **19,80 M€**. Enfin, la DDTM a été fortement sollicitée pour le traitement de plus de **75 000 observations graphiques** concernant **3 000 dossiers** et pour mesurer les écarts entre les observations graphiques des exploitants et le tracé de l'IGN.

Chiffres clés

- 1426** dossiers de demande d'avance PAC traités dont **1379** dossiers éligibles **19,8 M€**
- 53000** anomalies parcellaires PAC traitées
- 1306** dossiers PAC 2nd pilier traités **17,38 M€**
- 665** dossiers traités remboursement plans de campagne **3 M€**

La DDTM oeuvre à la préservation et à la mise en valeur des forêts gardoises

La DDTM a piloté la politique départementale en matière de surveillance et de prévention des feux de forêt : **750 000 €** ont été consacrés à la surveillance estivale des massifs ; **68 pistes DFCl** représentant près de **200 km** ont reçu des subventions de mise aux normes ou d'entretien pour un montant financier supérieur à **990 000 €** (crédits État, Europe et Conseil Départemental). Rappelons qu'en 2015, les superficies forestières brûlées ont représenté **140 ha**. Par ailleurs, la DDTM a subventionné la création ou la mise aux normes de **22 km** de voiries forestières permettant l'exploitation forestière et la sortie des bois. **275 000 €** de crédits publics (État + Feader) ont été ainsi investis.



Table ronde sur la forêt gardoise

...et organise 2 tables rondes

Des axes de travail au profit de la forêt gardoise ont été fixés par les acteurs de la filière. C'est ainsi que le 14 décembre 2015, un cahier des charges relatif à la création d'une bourse aux travaux forestiers pouvant servir de compensation aux autorisations de défrichement a pu être signé par l'ensemble des représentants des propriétaires forestiers gardois et la DDTM.

Le 4^e comité de veille sur le loup est réuni le 23 juin



Dans le cadre du plan d'action national sur le loup, les évolutions à l'échelle nationale confirment la dynamique de colonisation démographique de cette espèce et l'expansion spatiale sur de nouveaux secteurs, notamment sur le Massif Central avec une augmentation du montant des dommages indemnisés.

Pour le Gard, en 2015, suite à des signalements, **6 fiches d'indices** ont été renseignées dont **1 observation visuelle** retenue comme étant un loup. **9 fiches de constats** de dommages ont été rendues à la suite d'une suspicion d'attaque sur troupeau domestique. Dans 3 cas seulement, la responsabilité du loup n'ayant pas été écartée, une indemnisation a été versée.

Lors du comité de veille, la DDTM a rappelé la procédure de constats en cas de prédation et précisé que du matériel de protection, acheté par la DDTM en 2014, peut être mis à disposition des éleveurs en cas de besoin.

Ainsi, même si la présence permanente du loup n'est pas avérée à ce jour dans le Gard, le comité de veille reste vigilant et surveille l'évolution de cette espèce dans le département via le réseau des observateurs et la réalisation des constats de dommages.



Le comité de veille sur le loup - 23 juin 2015

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Grands-predateurs/Observations>



Chiffres clés

26 737 examens de permis de conduire

615 accidents

822 blessés

69 tués

Sécurité Routière et prévention

Une dotation de **110 000 €** annuel a été consommée, avec en particulier en 2015 l'achat d'un simulateur de conduite (16 000 €) outil pédagogique de pointe qui a été utilisé dans **12 lycées** visités au profit de **2 345 lycéens** dans le cadre d'une action menée en collaboration avec l'association Prévention Routière. **29 associations ont été subventionnées** et coordonnées dans leur action. Plus de **70 interventions** ont été menées sur tout le territoire gardois par la dizaine de volontaires Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) au sein de l'éducation nationale mais aussi sur le bord des routes, dans les entreprises et les administrations.

Directeur de publication André HORTH - Rédactrice en chef Catherine BOURRIER avec la contribution de l'ensemble des chefs de service
Crédits photos : Services DDTM 30 - Conception réalisation Fabienne LOISEAU unité communication - avril 2016
CONTACT : DDTM DU GARD 04 66 62 62 00 - Nous écrire : ddtm@gard.gouv.fr - www.gard.gouv.fr